

CE DOCUMENT EST MIS À DISPOSITION DE L'ÉLÈVE DANS UN CLASSEUR À L'ACCUEIL

Procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite

1. Evaluation de la formation

1.1. Procédé d'évaluation avant le formation : l'évaluation de départ permis B

Nous proposons, avant l'entrée en formation, une évaluation composée d'un test d'évaluation des pré-requis, cette évaluation s'effectue **sur simulateur,** elle est suivie d'un bilan reprenant les compétences évaluées.

Le bilan permet de déterminer le nombre d'heures de formation de la partie pratique. Il est obligatoire de faire le test avant la rédaction du contrat de formation. Celui-ci permet à l'élève de connaître, avant de commencer sa formation, la durée en heures de celle-ci. Elle permet de proposer un parcours de formation adapté à l'élève. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition détaillée (estimation du coût de votre formation) et un programme de formation vont sont transmis.

OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	L'évaluation de départ est une évaluation aussi objective que possible, ayant pour résultat, de proposer un nombre d'heures de la formation pratique qui corresponde aux capacités de chaque élève.
LE MOYEN UTILISÉ	Simulateur (évaluation réalisée sans formateur, ici Star AE 3.0)
LA DURÉE	En moyenne 30-35 minutes
LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES	 L'expérience de la conduite Les connaissances du véhicules L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité L'obéissance aux règles La motivation à conduire L'émotivité Les compétences psycho-motrice (la compréhension et la mémoire, la perception visuelle, le partage de l'attention, le temps de réaction, la coordination main-regard, évaluation des vitesses et des distances)
RÉSULTAT	Bilan sur les compétences évaluées avec une proposition du nombre d'heures de formation pratique

Simulateur Stars AE 3.0

version boîte automatique



ÉVALUATION de départ

Procédure d'évaluation

CE TEST SE DÉROULE AVEC L'ACCOMPAGNEMENT D'UN FORMATEUR PUIS EN AUTONOMIE SUR UN SIMULATEUR DE CONDUITE DOTÉ D'UNE BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en trois parties

- · La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- · La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 5 niveaux de performance conduisant à 5 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.

Détail des compétences évaluées

QUESTIONS / EXERCICES	CRITÈRES ÉVALUÉS		
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Permis possédés Véhicules conduits Zone d'évolution à bord du véhicule Temps de pratique en conduite Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.		
CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SIGNALISATION	Capacité à identifier des panneaux de signalisation selon leur forme.		
CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE CODE DE LA ROUTE	Capacité à répondre à un QCM dans un temps limité (série de 20 questions) sur la base de photographies illustrant des mises en situation de conduite. Connaissances en matière de règles de circulation, signification de la signalisation et priorités de passage.		

www.jemelabellise.fr

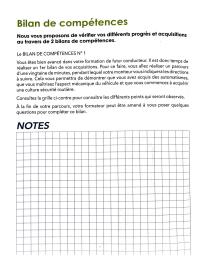


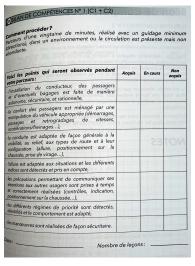
Agrément : E 23 093 0023 0 / NDA : 11931032793

QUESTIONS / EXERCICES	CRITÈRES ÉVALUÉS		
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions dans un temps limité sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction - boîte de vitesses - embrayage - freinage.		
ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Hiérarchisation des raisons du choix de l'école de conduite réputation, offre de formation versus prix, proximité.		
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ	Hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.		
MÉMORISATION	Capacité à mémoriser une séquence de 7 points constituant la chronologie d'installation au poste de conduite. Séquence lue et affichée à l'écran. La demande de restitution intervient à la fin de l'évaluation. Elle s'appuie sur la demande d'attribution d'un numéro à donner aux différents éléments de la liste, présentés dans le désordre, pour retrouver la chronologie présentée en début d'évaluation.		
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES). CAPACITÉS D'ACQUISITION RAPIDE DES HABILITÉS INDISPENSABLES DU CONDUCTEUR. DÉMARRAGES-ARRÊTS.	Compréhension: Suite à des explications visuelles et auditives, l'utilisateur doit réaliser des démarrages-arrêts. Capacité de compréhension en prenant en considération le nombre d'explications qui auront été nécessaires avant de commencer l'évaluation sur les démarrages-arrêts. Habiletés: Habiletés à utiliser les commandes du véhicule en prenant en considération le nombre d'erreurs faites lors de l'évaluation sur les démarrages-arrêts.		
MANIPULATION DU VOLANT	L'évaluation porte sur la compétence à suivre une trajectoire à une vitesse faible et en manipulant le volant pour faire un parcours en slalom entre des cônes. L'intervention sur la pédale de frein peut impacter le résultat.		
TRAJECTOIRE	Évaluation de la latéralité et de la capacité à suivre une trajectoire imposée. Suivi à une vitesse imposée, d'une trajectoire dessinée sur la route.		
OBSERVATION, REGARD, ÉMOTIVITÉ	Test de compétences visant à mesurer : la capacité de résistance à la pression sociale, les capacités d'observation, d'anticipation d'obstacles, de gestion des allures en fonction des prescriptions, de gestion des trajectoires, de respect de la signalisation imposant l'arrêt, de gestion des accessoires de communication. Évaluation des capacités perceptives et le temps de réponse à un stimulus visuel. Le véhicule avance automatiquement. Il est demandé de suivre une cible située sur la trajectoire.		
PERCEPTION ET CHAMP VISUEL	Dès la perception d'une forme géométrique apparaissant dans les différentes zones stratégiques de prise d'information en situation de conduite, il est demandé de klaxonner, puis dans un second temps de cliquer à l'aide d'une souris dans la zone où la forme géométrique a été perçue.		

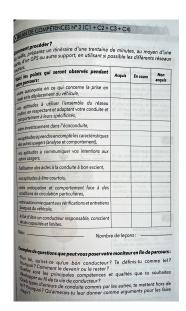
1.2. Procédé d'évaluation en cours de formation permis B

Deux évaluations en cours de formation sont proposées à tous les élèves sous la forme d'un bilan de compétence. Celui-ci permet à l'élève de se positionner dans son parcours de formation. Le premier bilan intervient dés que l'élève a bien avancé sur la compétence 1 et 2. Le deuxième bilan intervient à la fin de la compétence 4.

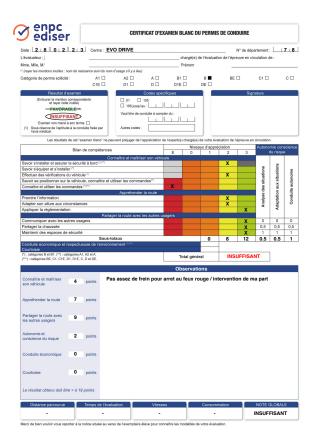








Une évaluation finale de formation est proposée à tous les élèves sous la forme **d'un examen blanc**. Celui-ci permet de positionner l'élève à l'examen final. Nous reprenons les compétences évaluées lors de l'examen final. L'évaluation dure 30 min, l'auto-évaluation de l'élève dure 25 minutes.



1.4. Procédé d'évaluation finale permis B : Obtention du permis de conduire

A l'issue de la formation, il sera effectué une évaluation finale pour l'obtention du titre (permis de conduire). L'évaluation se fait en deux temps, une première partie théorique (le code de la route) par le biais d'un organisme certifié pour le code.

Une deuxième partie pratique évaluée par les inspecteurs du permis de conduire (examen du permis de conduire).

La partie théorique se compose :

- **D'un examen théorique** de type QCM (40 questions avec un maximum de 5 erreurs autorisées). Durée : 30 minutes

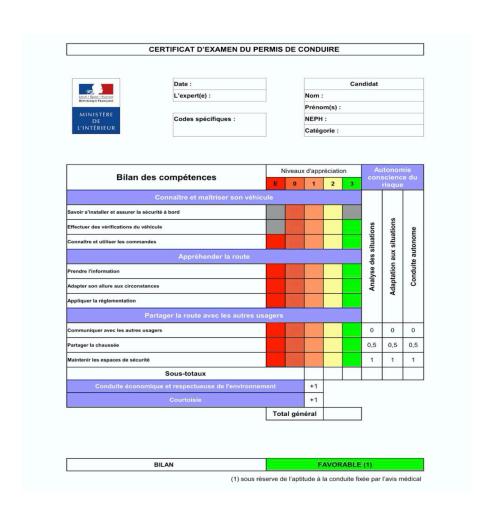
Les compétences évaluées sont des connaissances sur les thèmes du code de la route suivants :

- L: La loi et la circulation
- C: le conducteur
- P: précautions en prenant et quittant sont véhicules
- D: documents, passagers, chargement
- S: équipement de sécurité du véhicule
- M: mécanique et sécurité
- R: la route
- U: les autres usagers
- E: règles et environnement
- 1: premier secours notions générales

La partie pratique:

- **D'un examen pratique** en situation de conduite d'une durée de 32 minutes pour la formation permis B.

Les compétences évaluées permis B



2. Evaluation d'un élève provenant d'une autre auto-école

Chez **PERMIS-COACHING**, nous proposons une évaluation bilan à tous les élèves ayant déjà effectués des heures de conduite dans une autre auto-école et souhaitant poursuivre dans notre structure.

Cette évaluation-bilan a lieu en voiture avec un enseignant de la conduite et permet d'estimer les compétences à travailler, le nombre de séances et le nombre d'heures de formation. Celle-ci dure une heure. Le nom et le numéro de l'autorisation d'enseigner sont indiqués sur résultat de l'évaluation.

Permis-Coaching La conduite en toute liberté	В	ILAN DE C	ONDUI	ΓE	
Elève :			Enseignant :		
Nombre d'heures déjà effectuées :			Numéro d'autorisation :		
Filière :	BA ou	вм	Résulta	Résultat bilan : Axes à travailler	
Observations:		Nombre d'heures à prévoir :			
A:Acquis ECA:	En cours d'acc	uisition N	A :Non ac	quis	OBSERVATIONS
COMPÉTENCES		Α	ECA	NA	
	CONNAITE	RE ET MAIT	RISER SO	ON VÉHICU	ILE
Volant / Trajectoire					
Démarrage / Arrêts					
Utilisation de la boite de v	ritesse				
Freinage / Accélérateur					
	PF	RENDRE L'I	NFORMA	TION	
Contrôles et angles morts	3				
Balayage visuel régulier					
Détection de la signalisati	on H et V				
Détection des indices utiles					
Détection des intersection	ns				
	PARTA	GER LA RO	UTE EN S	SÉCURITÉ	
Gestion de son allure					
Respect des règles du co	de de la route				
Placement sur la chaussée					
Choisir sa voie de circulation					
Respect des règles de priorité					
Franchissement des intersections					
Franchissement des giratoires					
Analyse des situations à risque					
Croiser / dépasser / être dépassé					
Insertion / décélération					
Manoeuvres					
INTERVENTIONS: FF	REIN:	CCELÉRA	TEUR:	VOLA	NT: VERBALES:

3. Procédé de positionnement dans le cadre de la formation professionnelle

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation sur-mesure.

Déroulement :

- Un questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle (tableau cidessous).
- Une évaluation de départ (voir procédé d'évaluation avant la formation).
- Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle				
	1. Informations générales			
Nom/Prenom				
Coordonnées				
Expérience(s) professionnelle(s)				
Prescripteur				
Financeur				
2. Projet de l'apprenant				
Motivation pour suivre la formation				
Objectif professionnel				
3. Atten	tes vis-à-vis de la formation et motivation			
Attente(s)				
Motivation(s)				
	4. Disponibilité pour la formation			
Temps consacré à l'apprentissage				
Périodes, horaires, journées pour la formation				

4. Modalités de la prise en compte du handicap

Notre auto-école est un établissement ERP5, notre local est adapté pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Cependant, nous ne sommes pas spécialisés dans le handicap concernant la partie pratique. Nous dirigeons les personnes vers :

Pour des handicap « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (https://www.ceremh.org). Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les autoécoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

La visite médicale

Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 9 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel

Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé.

Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). Il est également possible de recourir à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

- Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie;
- Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
- Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale;

Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle.

Apprendre à conduire avec des aménagements

Si vous êtes apte : Un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.

Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire

Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :

- Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
- Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.

Dans le cas d'une régularisation du permis : On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap. Cette régularisation vous redonne le droit de conduire. L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé

Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à : - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement), - aux leçons de conduite, - aux aménagements du véhicule. De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités. Les informations sont disponibles à l'accueil où notre référent handicap met en contact l'élève avec notre partenaire.